

## Ajournement

Hier, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a annoncé de nombreuses mises à pied parmi son personnel à ses usines de Winnipeg et de Selkirk. Cette initiative fait suite à des modifications radicales des méthodes de vente appliquées par l'Office, le congédiement et la démission d'un nombre important de ses hauts fonctionnaires, des allégations selon lesquelles l'Office accuse un énorme déficit et qu'il ne peut rendre compte d'une partie de ses stocks de poisson... Je propose donc:

Que le comité permanent des pêches et forêts soit immédiatement constitué et que toute la question de l'administration de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce lui soit renvoyée, afin qu'il fasse enquête et rapport.

Le consentement unanime ne fut pas accordé. Le 19 janvier, j'ai donc posé au ministre des Pêches (M. Davis) la question suivante:

Étant donné les événements qui se sont récemment produits dans le contexte de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, notamment la démission ou le renvoi d'un nombre important de membres du personnel de cadre, et la balance défavorable des profits et pertes de cette société, le ministre a-t-il l'intention de renvoyer la question de la gestion et de l'exploitation de cette société au comité permanent des pêches et forêts afin que celui-ci fasse une enquête et rédige un rapport?

La réponse du ministre fut la suivante:

Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Comme les députés le savent, la gestion de l'Office relève d'une société mixte fédérale-provinciale qui est une société de la Couronne. La question doit être renvoyée au comité en raison des pertes financières constatées.

Le 2 février, aucune disposition n'ayant été prise en vue de la tenue d'une enquête, j'ai posé au ministre la question suivante:

Il a promis à la Chambre il y a deux semaines que le comité permanent des pêches et des forêts enquêterait sur les opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Est-il en mesure de nous indiquer maintenant la date où cette enquête est censée débiter, celle de la formation du comité et la nature de son mandat?

Le ministre répondit:

Je compte bien pouvoir faire sous peu une déclaration à ce sujet.

Nous sommes maintenant le 3 avril, soit deux mois plus tard, et aucune enquête n'a eu lieu. Le comité n'a pas encore été saisi de cette affaire. Chaque jour de retard qu'on apporte à renvoyer cette question au comité assure que celui-ci rencontrera des difficultés accrues à parvenir au fond des questions qui donnent lieu aux rumeurs et au mécontentement à l'égard de l'Office. Chaque jour de retard signifie qu'il sera plus difficile au comité de citer des témoins clés à comparaître devant lui puisque, pendant ce temps, ils se dispersent ou occupent d'autres emplois.

Je sais qu'actuellement le comité permanent étudie les prévisions du ministre et que pendant cet examen il a toute liberté de s'informer sur l'Office. Cependant cet examen des prévisions ne permet pas au comité d'accorder ni le temps ni l'attention qu'exige ce sujet. L'Office constitue la clé des revenus de presque tous les pêcheurs commerciaux du nord-ouest de l'Ontario, des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest. C'est une société de la Couronne qui a apporté des modifications radicales dans l'industrie de la pêche de ces régions. Du fait de l'importance qu'elle représente dans un secteur clé de l'économie de l'Ouest et étant donné que le gagne-pain d'un grand nombre de Canadiens dépend totalement de son fonctionnement efficace, cette question exige une enquête approfondie sur la base d'un mandat autorisant un examen complet des opérations et de l'administration de l'Office.

Nombre de questions restent sans réponse. Par exemple, l'Auditeur général a-t-il refusé d'approuver les livres de l'Office et, dans l'affirmative, pourquoi? L'Office a-t-il

subi des pertes? Si oui, se sont-elles élevées à un million, à un million et demi, trois millions ou cinq millions de dollars? J'ai entendu citer tous ces chiffres. Par ailleurs, une partie du stock de poisson de l'Office est-elle inexploquée? Si oui, dans quelle proportion et pourquoi?

Les fournisseurs de poisson de l'Office ont-ils fait défaut contre paiement de la marchandise? Si oui, dans combien de cas et pour quelles sommes? Pourquoi un grand nombre des membres du personnel de cadre de l'Office ont-ils été congédiés, et quelle est leur version de l'affaire? Un dédommagement convenable a-t-il été accordé aux acheteurs, aux conditionneurs et aux distributeurs déplacés par l'Office? De grandes quantités d'équipement coûteux pour la transformation du poisson demeurent-elles inutilisées et en voie de détérioration à la nouvelle usine de Transcona? La nouvelle fabrique s'est-elle avérée insuffisante pour la manutention des volumes de poisson qui y arrivaient pour la transformation, ce qui aurait nécessairement entraîné des pertes? Songe-t-on à établir de nouvelles fabriques? A-t-on abandonné des tentatives d'instauration de nouvelles méthodes de commercialisation et d'appât de nouveaux produits du poisson? Si oui, pourquoi et avec quel résultat?

Pourquoi ces grandes fluctuations de la main-d'œuvre sont-elles associées par l'Office à la transformation du poisson, et peut-être contrôler ces fluctuations? Pourquoi les pêcheurs du Nord-Est ontarien ont-ils décidé de cesser de relever de l'Office? Pourquoi les coopératives de pêcheurs de la Saskatchewan ont-elles voté en faveur de la même option? Quels sont les griefs des pêcheurs à Le Pas, au Manitoba, et se justifient-ils? Avait-on implanté la nouvelle fabrique à Transcona plutôt qu'à Selkirk pour des raisons d'ordre purement économique ou à cause d'un favoritisme politique de la pire espèce, comme les assertions des candidats libéraux au cours des dernières élections sembleraient l'indiquer?

Toutes ces questions, et d'autres innombrables, exigent des réponses. En posant ces questions, je ne veux insinuer rien du tout, si ce n'est que ce sont là des questions qu'on a posées, et que, ayant été posées, elles exigent des réponses. Même si la moitié seulement des problèmes évoqués existent, une enquête publique s'impose. On ne peut obtenir de réponses à ces questions qu'au moyen d'une enquête publique complète. Je voudrais donc savoir quand le ministre pourrait présenter à la Chambre le mandat de cette enquête et quand le comité permanent pourra se mettre à l'œuvre. J'espère que le ministre sera en mesure de nous donner la réponse ce soir.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches):** Monsieur l'Orateur, le député de Selkirk (M. Rowland) a posé des questions, et en si grand nombre que je ne pourrai répondre ce soir qu'à quelques-unes d'entre elles.

Je lui dirai que les prévisions budgétaires de mon ministère ont été étudiées par le comité des pêches et forêts de la Chambre en trois occasions différentes et qu'elles seront étudiées par la Chambre pendant douze autres jours. Je serai présent chaque fois et j'essaierai volontiers de répondre alors à ces questions. Le président de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce doit venir témoigner la semaine prochaine, je crois, et pour aussi longtemps que le comité voudra le retenir. Je suggère donc au député de Selkirk de s'arranger pour faire partie du comité ou pour que quelqu'un d'autre y pose ces questions et d'autres en son nom.

La question est grave. Contrairement à l'Office du poisson salé, l'Office du poisson d'eau douce a connu des